



Casier judiciaire et enquête de moralité

Par **benabdelhak_old**, le **19/02/2008** à **21:01**

Bonsoir , je travaille dans un service de sécurité d'une grande enseigne et pour l' embauche mon chef de service qui a des relations avec la gendarmerie se sert de ses connaissances pour obtenir les extraits de casiers et a recours par le biais d'un ami gendarme a des enquêtes de moralités que se soit pour son service ou pour l'emsemble du personnelle.

Il est bien entendu que l'accès au casier est personnel , mais ma question est de savoir quel recours peut on avoir pour ce proteger d'un tel abus car mon chef a accès a toutes les infos et en plus les divulgue , à noter que des avantages en nature sont attribuer au gendarme en question.